



Par e-mail : [vnl-klima@bafu.admin.ch](mailto:vnl-klima@bafu.admin.ch)

Berne, le 19 février 2026

## **Consultation : Initiative parlementaire: Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

### **Position du Centre :**

#### **Pour une solution pragmatique face aux risques de fuite de carbone**

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) vise à encourager les installations industrielles les plus polluantes à réduire progressivement leurs émissions. En 2020, le SEQE suisse a été couplé à celui de l'Union européenne. Cette intégration a permis aux entreprises suisses d'accéder à un marché plus vaste, plus liquide et plus transparent, tout en assurant des conditions de concurrence équivalentes à celles des acteurs européens. Pour Le Centre, le SEQE constitue un levier important dans les efforts de réduction des émissions de CO2 et dans la lutte contre le changement climatique.

Les droits d'émissions attribués à titre gratuit sont destinés à être réduits progressivement afin d'accompagner et d'encourager la décarbonation dans l'industrie. Ce faisant, il devient toujours moins rentable pour les entreprises d'utiliser des technologies générant beaucoup d'émissions de carbone, ce qui les pousse à investir et à adopter des options toujours plus compatibles avec les objectifs climatiques. Malheureusement, le revers de la médaille est que, durant cette transition, le risque de « fuite de carbone », soit le déplacement des industries émettrices de gaz à effet de serre en dehors du cercle des pays qui appliquent le SEQE dans le but de se soustraire aux normes climatiques plus strictes, s'accroît. Pour Le Centre, de telles conséquences ne sont pas du tout souhaitables et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la lutte contre le changement climatique est à appréhender à travers un prisme global. Le Centre estime que c'est éminemment une occasion manquée si les conditions cadres sont telles qu'au final une entreprise quitte la Suisse pour un pays aux lois plus laxistes au lieu de s'engager dans la transition. Un problème supplémentaire est que l'augmentation des coûts en Suisse peut rendre attractives des importations en provenance de pays aux normes climatiques moins strictes, auparavant non rentables. Ainsi, les entreprises qui auraient décidé ne pas délocaliser se retrouvent en quelque sorte sanctionnées. Aussi, au-delà de l'impact écologique, c'est également le risque qui plane sur la place économique suisse et les emplois qui inquiètent Le Centre. Il est essentiel de prendre cette thématique au sérieux et d'offrir des réponses concrètes à ce défi. C'est pourquoi, Le Centre accueille favorablement la proposition de la CEATE-N d'agir en la matière.

La commission propose d'introduire un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) applicable aux importations de produits du ciment afin de compenser la différence entre les coûts du CO2 en Suisse et les coûts du CO2 dans les pays tiers où ils sont inférieurs, voire inexistants. Ce n'est pas sans une certaine surprise que Le Centre a, tout d'abord, constaté que, contrairement à l'Union Européenne, le projet de la CEATE-N concentre son effort législatif exclusivement sur le secteur du ciment occultant d'autres groupes de



produits comme le fer et l'acier, l'aluminium, les engrais, l'hydrogène, ou encore l'électricité. Dans son rapport explicatif, la CEATE-N justifie son choix en expliquant que la réduction progressive des droits d'émission gratuits touche certes 6 cimenteries, 4 usines d'aluminium et 2 aciéries, mais que les usines suisses d'aluminium et d'aciérie étant faibles émettrices, seule l'industrie du ciment est vraiment concernée. Face aux incertitudes que fait peser actuellement la procédure de règlement des différends de l'OMC en cours contre le MACF de l'UE, Le Centre estime que se concentrer pour le moment uniquement sur le secteur où le besoin est avéré permet de limiter les risques et est en cela judicieux. Par ailleurs, pour éviter au maximum les entraves aux commerces, Le Centre appelle à veiller à ce que les charges administratives et d'exécution soient aussi faibles possibles.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

#### **Le Centre**

Sig. Philipp Matthias Bregy  
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel  
Secrétaire général Le Centre Suisse